



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2019

Le vingt-huit novembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Monsieur Walter KURTZMANN, Maire.

(Date de convocation : 22 novembre 2019).

Étaient présents :

Mmes Véronique DAL BORGIO, Nadine GARCIA, Martine GILLARD, Monique LEYDER, Marie-Claire LINGENHELD, Ann-Pascale MARIGNY, Viviane TOUSSAINT ;

MM. Jean-Claude BASTIEN, Frédéric BERTRAND, Georges CHIRRE, Jacques DEVAVRY, Jean-Michel GUERNÉ, Christophe LAURENT.

Étaient absents excusés :

M. Thierry GRANDJEAN (procuration à Mme Marie-Claire LINGENHELD) ; M. Vincent TILLEMENT (procuration à M. Jean-Claude BASTIEN) ; Mme Sylvie BURGER (procuration à Mme Pascale MARIGNY) ; Mme Dominique KNECHT

Était absent non excusé : néant

Secrétaire de séance : Jean-Michel GUERNE est désigné Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

1 – TARIFS DE LOCATION ET DE NETTOYAGE DE LA SALLE DES FÊTES ET DU COUAROIL POUR L'ANNÉE 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2331-2 alinéa 12,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1/ DÉCIDE de maintenir pour l'année 2020, les mêmes tarifs de location et de nettoyage de la **salle des fêtes** pour les particuliers, pour les associations locales et la location de la sono de la salle des fêtes :

1. Particuliers

| <i>Salle</i> | <i>Période location</i> | <i>Tarifs</i> | <i>Observations</i> |
|-----------------|---|---------------|---|
| Salle des fêtes | Week-end | 460€ | <i>La remise des clés se fera sur place le vendredi à partir de 16h00 lors de l'état des lieux d'entrée et devront être remises le lundi matin suite à l'état des lieux de sortie</i> |
| Salle des fêtes | 1 jour en semaine | 210€ | + 115€ par jour supplémentaire |
| | En semaine, inférieur à 5h consécutives | 60€ | |
| | Cautions | 1.000€ | |
| Sonorisation | | 80€ | + 1.000€ de caution |
| Couaroil | Week-end | 100€ | 1 seule salle (salle de droite) |
| | Semaine | 55€ | |
| | Cautions | 1.000€ | |

2. Associations

| <i>Salle</i> | <i>Période location</i> | <i>Tarifs</i> | <i>Observations</i> |
|-----------------|---------------------------|---------------|---|
| Salle des fêtes | 1 ^{ère} location | GRATUIT | Location + ménage |
| | 2 locations suivantes | 55€ | Location gratuite / Facturation du ménage |
| | Locations suivantes | 105€ | |
| | Caution | 1.000€ | |
| Sonorisation | Soirée dansante | 80€ | |
| | Hors soirée dansante | 40€ | |
| Couaroil | Location gratuite | | |

2/ PRÉCISE que :

1. L'effectivité de ces tarifs dès le **1^{er} janvier 2019**,
2. La priorité sera donnée aux habitants de la commune pour la location du week-end.
3. La location aux particuliers est prioritaire par rapport aux associations concernant la location du couaroil ;

2 – CRÉDITS ALLOUÉS AUX ÉCOLES ET A LA B.C.D. POUR L'ANNÉE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'allouer en 2020, les subventions suivantes :

- **2 242 €** à l'école maternelle (effectif 2020 : 59 élèves soit 38€ par élève)
- **2 970 €** à l'école élémentaire (effectif 2020 : 110 élèves soit 27€ par élève)
- **300 €** à la Bibliothèque Centre de Documentation de la commune.

3 – DÉLIVRANCE DE PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET AUX USAGERS – TARIFS 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder la gratuité des copies « noir et blanc » délivrées aux associations locales et fixer le prix des copies "couleur" comme suit :

Format A4

- De 1 à 100 copies 0.35€ la copie
- De 101 à 300 copies 0.30 € la copie
- Au-delà de 301 copies 0.25 € la copie

Format A3

- De 1 à 100 copies 0.70 € la copie
- De 101 à 300 copies 0.60 € la copie
- Au-delà de 301 copies 0.50 € la copie

Suite à consulter en mairie...

4 – CONCESSION FUNÉRAIRE AU CIMETIÈRE ET ALVÉOLE DU COLUMBARIUM – TARIFS 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de **maintenir** pour l'année 2020 les tarifs des concessions funéraires au cimetière et des alvéoles au columbarium comme suit :

- 60 €/m² pour une concession au cimetière de 30 ans ;
- 1 500 € le prix d'une alvéole (pour trois urnes) dans le 1^{er} et 2^{ème} columbarium pour 30 ans.
- 1 200 € le prix d'une alvéole (pour 2 urnes) dans le 3^{ème} et 4^{ème} columbarium pour 30 ans.

5- DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes de subvention reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

DÉCIDE de d'octroyer les subventions telles que définies ci-après :

| Associations | Subvention sollicitée | Subvention accordée |
|-----------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Association prévention routière | Néant | 150€ |
| Association Chiens guide de l'Est | Néant | 0€ |
| Cheval bonheur | Néant | 0€ |
| TOTAL | | 150€ |

7 – MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les prévisions pour cette année nécessitent d'être ajustées tel que suit :

FONCTIONNEMENT

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | |
|--|------------|
| 023 Virement à l'investissement | - 40.000 € |
| 739223 Versement du FPIC | + 6.200 € |
| 675 Opération d'ordre – Cession chap. 042 | + 1.250 € |
| 6761 Différences sur réalisation – Cession chap. 042 | + 350 € |
| 64162 Emploi avenir | + 15.200 € |
| 6413 Non titulaires | + 12.500 € |
| 6455 Assurance | + 4.500 € |

INVESTISSEMENT

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | |
|--|------------|
| 021 Virement de la section de fonctionnement | - 40.000 € |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | |
|--|------------|
| Article 2315 opération 142 : Bâtiments | - 40.000 € |
| 020 dépenses imprévues | - 965 € |
| 040 cession de la borne d'accueil | + 750 € |
| Article 2313 opération 140 Eclairage | + 215 € |
| Article 2315 opération 139 Mairie | - 8.100 € |
| Article 10223 dépenses | + 8.100 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE d'approuver les modifications présentées par Monsieur Jean-Michel GUERNÉ,

1^{er} Adjoint, Chargé des Finances.

8 – ARRÊT DU PLH 2020-2025 de METZ MÉTROPOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (2011-2019) de Metz Métropole arrivant à échéance en septembre 2019, Metz Métropole a engagé l'élaboration d'un nouveau PLH par délibération du Conseil de Communauté en date du 26 juin 2017.

Le projet de 3^{ème} PLH (2020-2025) a été arrêté par le Conseil Métropolitain du 21 octobre 2019.

Considérant que le projet doit être soumis pour avis au Conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable sur le projet de 3^{ème} Programme Local de l'Habitat, sous réserve de sa mise en conformité avec le PLU de Peltre retenant un potentiel de **87 logements**
- Approuve les objectifs fixés en matière de production de logement,
- S'engage à mettre en œuvre les actions inscrites dans le PLH relevant de sa compétence.

9 – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITES – ECOLE NOTRE DAME : ECOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de participation communale à l'enseignement privé sous contrat d'association, en l'occurrence l'OGEC Notre Dame de Peltre.

La délibération du 4 avril 2018 du Conseil Municipal a fixé le coût de fonctionnement par élève comme suit :

- **903 euros** par an par élève scolarisé en **école maternelle**,
- **332 euros** par an par élève scolarisé en **école élémentaire**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix (Mr LAURENT, trésorier de l'OGEC de l'école Notre Dame de Peltre, ne prenant pas part au vote) :

APPROUVE la proposition présentée ci-dessus pour l'année 2020,

FIXE à 996,00 € la dotation à l'enseignement privé (OGEC Notre Dame) pour l'année scolaire 2019-2020, à inscrire à l'article 65581 du budget communal ;

11 - AIDE SOCIALE

Vu l'article L.116-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Accepte la prise en charge des factures liées à l'ouverture des compteurs d'eau et d'électricité pour un montant de 127,59 €, précise que **cette avance** sera soumise à remboursement sans frais d'intérêts et demande à Monsieur le Maire de signer la **reconnaissance de dettes** et de soumettre celle-ci à Madame XXXXXXX ;
- Accorde une aide d'un montant maximum de 50 € et la prise en charge des factures CORA correspondantes et précise que ces sommes seront inscrites à l'article 6713 secours et dons.
- Approuve la modification budgétaire qui en découle, telle que suit :
 - Dépenses, article 274 = + 127.59 €
 - Dépenses, article 022 = - 127.59 €